

Horizon

magazine municipal d'informations - trimestriel - n°185 - Avril 2019

Le budget
voté à l'unanimité

P.04



Grand Débat National

P.07



Ce ne sont pas que des pigeons !

P.15



Instruments à vent
cherchent musiciens



ÉDITO

Noyelloises, Noyellois,

Déjà un quart de l'année écoulée, nous arrivons à la fin du grand débat national. Que va-t-il en sortir ? Notre commune a été la 1^{ère} du département à organiser ce débat, après la mise en place des cahiers de doléances qui ont recueilli diverses remarques. M. le Préfet m'a reçu à la Préfecture, pour exposer avec 17 autres communes, le déroulement de ce débat devant la presse, la radio, la télé. Tous les cahiers de doléances et les comptes rendus de réunions sont remontés à Paris.

Nous avons été déçus de la faible participation à la cérémonie citoyenne de remise des cartes d'électeurs aux jeunes noyellois qui avaient atteint 18 ans et qui vont voter le 26 mai aux élections européennes pour la 1^{ère} fois. L'Europe est aussi leur « pays ». Peut-être que c'est la date prévue pour la distribution qui ne leur convenait pas...

Le premier trimestre c'est surtout l'élaboration du budget qui vient d'être voté le 11 avril. Pas d'augmentation des impôts, mais les valeurs locatives ont été légèrement augmentées comme tous les ans par décision de l'Etat.

Suite à une réclamation de Maisons & Cités, la base d'imposition prévisionnelle de la commune a diminué de 45 000€ environ sur le foncier bâti et la dotation globale de fonctionnement a été diminuée de 33 000€ comme depuis 4 ans.

Des travaux à la mairie seront réalisés (toiture). Le serveur informatique de la mairie et les services de maintenance seront renouvelés pour environ 14 000€. La chaudière du complexe sportif a rendu l'âme. Son remplacement auquel s'ajoute de la peinture extérieure s'élèvera à 20 000€. L'éclairage public de la rue de la Paix va être remplacé par un système à LEDs afin de réaliser des économies d'énergie. C'est plus de 70 lampes qui seront remplacées pour 50 000€.

Dans les cérémonies symboliques, il est à noter les nouveaux arrivés à Noyelles. Pour certains c'est un retour dans « leur » commune, d'autres arrivent et découvrent une agréable et accueillante commune avec de nombreuses possibilités (crèche, garderie, écoles, restaurant scolaire...) et de nombreuses associations.

Pour les écoles, la décision a été prise d'offrir un trousseau de fournitures scolaires adapté à la classe. Le détail sera transmis aux parents d'ici juillet, car l'école doit rester gratuite. C'est donc la corvée de l'achat des crayons, gommés... qui est supprimée.

C'est avec l'aide de chaque service, de chaque association et des noyellois que tous nous apportons une petite touche pour améliorer les conditions de bien être à Noyelles. Les exemples sont nombreux : c'est le fleurissement des maisons, le « bébé signe » à la crèche en associant les parents, le carnaval avec les résidents de l'EHPAD, des sorties à la patinoire avec les enfants des ALSH, les concerts, c'est la mise en sécurité des rues... C'est aussi le repas au club des aînés, le rendez-vous des médaillés du travail au 1^{er} mai...

Noyelles c'est votre commune, partagez-y de bons moments, redécouvrez-la, venez rejoindre les associations locales...

Le Maire
Léon COPIN

horizon

N° 185 - Avril 2019

Service Communication
Mairie - avenue de Paris
62980 NOYELLES-LES-VERMELLES
Tél. 03 21 61 38 38
communication@noyelleslesvermelles.fr

Directeur de la publication
Léon COPIN

Rédaction - Infographies
Photographies - Réalisation
Céline PARMENTIER

Service Communication
Photos associations, services municipaux
Impression RCS 378 454 300
Tirage 1 120 exemplaires
Dépôt légal à parution.





Échos

- 04 Cérémonie de la citoyenneté
Grand débat national
- 05 Un chevalement aux cotés des berlines minières
Constructions, travaux, extensions : demandes d'autorisations
- 06 Les aménagements liés au plan de sécurité communal
- 07 Ce ne sont pas que des pigeons
- 08 Médailles du travail : une demande dématérialisée
Logement social : votre demande sur internet

Jeunesse

- 09 Les petits noyellois apprécient la glisse
- 10 Les familles associées à la vie du multi-accueil
- 11 Premières séances de piscine pour les élèves de l'école

Dossier

- 12 Le budget 2019 voté à l'unanimité

Noyelles&vous

- 14 Maisons décorées de Noël
- 15 Instruments à vent cherchent musiciens
- 16 Des nouveaux noyellois de tous les âges
Hugo Bonvarlet a encore frappé
- 17 Le déploiement de la fibre se concrétise
- 18 Les travaux de la résidence Faneuil achevés

Infos en plus

- 21 Pas de dépôts de déclaration d'impôts en mairie
M^{me} Hazebroucq conseillère en image personnelle
Opération tranquillité vacances
Les déchets
Un peu de savoir vivre



19 **RETOUR SUR** _____

p22 La page de la bibliothèque municipale
Conseils de lecture et informations culturelles.

p23 Etat civil
Retrouvez les naissances, mariages et décès du trimestre.

Les jeunes nouveaux électeurs conviés à la cérémonie de la citoyenneté

C'est en mairie que les jeunes majeurs noyellois ont été reçus par M. le Maire et les membres du Conseil Municipal pour recevoir le livret du citoyen.

Lors d'un moment à la fois solennel et convivial M. le Maire a rappelé les valeurs citoyennes et républicaines tout en explicitant l'importance du droit et devoir de tout citoyen de voter. Désormais inscrits sur les listes électorales de la commune, les jeunes recevront prochainement leur carte électorale, comme l'ensemble des noyellois.

Ainsi, ces jeunes électeurs auront la possibilité pour la première fois d'exprimer leur vote à l'occasion des prochaines élections Européennes qui se dérouleront le 26 mai prochain.



Qui élit-on lors des élections européennes ?

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement Européen : les députés européens, également appelés eurodéputés. 79 eurodéputés peuvent être élus en France. Le député européen exerce trois pouvoirs : législatif, budgétaire et de contrôle. Ouverture des bureaux de vote le 26/05 de 8h à 18h, salle Europa.



Grand débat national : Noyelles première commune à organiser un débat

36 % des communes du Pas-de-Calais ont ouvert un cahier d'expression citoyenne et 160 réunions locales ont été organisées. Noyelles en fait partie et a été distinguée.

Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, a organisé une cérémonie de clôture en préfecture le 13 mars afin de mettre en avant 17 spécificités du grand débat dans le département, illustrées par 17 personnes.

Léon Copin, Maire de Noyelles-les-Vermelles y a été convié car la commune a été la première à organiser un débat le 23 janvier dernier. Une vingtaine de personnes avaient fait le déplacement en mairie de Noyelles pour échanger et débattre sur les 4 thématiques indiquées.

Le compte rendu de cette réunion a été transmis à la préfecture.

D'autres acteurs, 17 en tout, ont été distingués pour avoir rassemblé le plus de participants, organisé le débat dans un lieu insolite...

Notez que ce sont près de 14 500 contributions directes émanant du département qui ont été enregistrées sur le site www.granddebat.fr.

Un chevalement aux côtés des berlines minières

Construit par les services techniques, le chevalement installé sur le rond point de la Sainte Barbe prend place au cœur de la cité minière.

En 1945 le besoin de charbon oblige le Groupe de Béthune - Nœux des Houillères Nationales (ex compagnie des Mines de Béthune) à construire des habitations pour son personnel. 34 maisons provisoires, en bois, chacune de deux ménages, sont édifiées aux Quatre Chemins. 30 sont construites sur Noyelles en 1946, puis en 1948 la cité des Houillères proche du cimetière, en dur cette fois, est mise en chantier et terminée en 1951.

C'est pour marquer cette histoire minière que le rond point des mines est en cours de restauration. Le chevalement installé a été entièrement réalisé par les services techniques. Les berlines minières ont également été remises en état. Le rond-point sera prochainement agrémenté de fleurs et d'arbustes.



Construction, travaux, extension : des demandes d'autorisation obligatoires

Le service urbanisme peut vous accompagner dans vos démarches afin d'être en accord avec les réglementations.

Vous êtes propriétaire(s), vous souhaitez construire, réaliser une extension, poser une clôture ou autre, vous devez déposer une demande d'autorisation en mairie.

N'hésitez pas à faire appel aux services administratifs municipaux ou à ceux de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour obtenir les renseignements nécessaires afin d'entamer une procédure d'autorisation.

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie de Noyelles au 03 21 61 38 32.

Chaque procédure, déclaration préalable, permis de construire... est soumise à l'avis du Maire de la commune.

Ainsi chaque propriétaire pourra éviter les erreurs suivantes :

- acheter les matériaux avant un avis favorable,
- commencer ou faire les travaux sans avoir les autorisations nécessaires.





Les aménagements liés au plan de sécurité communal se terminent.

La commission d'élus et de techniciens avait programmé un certain nombre d'aménagements. Ils sont presque tous réalisés.

Deux ralentisseurs ont été créés avenue de Saint Exupéry. L'avenue principale étant toujours en sens unique.

Au Clos du Bois, des ralentisseurs ont été installés : rue des Chênes, rue des Charmes, rue des Acacias, rue des Pins, rue des Sapins et rue des Cèdres. L'ensemble de la résidence du Clos du Bois est désormais limitée à 30km/h et des stops ont été ajoutés à certains croisements.

Des stops sont désormais à marquer au rond point de la rue de Vermelles en provenance de la rue d'Annequin et de la rue de Vermelles.

Sur l'avenue de Paris un arrêt au stop est désormais obligatoire au croisement avec l'avenue de Rome. Et l'entrée de l'avenue de Madrid (derrière la MAPAD) est désormais en sens unique jusqu'à la rue du Clos du Village.

La vitesse est désormais limitée à 30km/h dans la cité des Provinces (rue de Picardie, rue Alsace-Lorraine, rue de la Champagne) et des plateaux surélevés avec passages piétons ainsi que plusieurs ralentisseurs y ont été ajoutés. Deux stops ont été installés au croisement de la rue d'Artois et de la rue des Flandres.

La rue Muterlotte est désormais limitée à 30km/h et les passages piétons se trouvent sur des plateaux surélevés.

Soyez particulièrement vigilants, des contrôles et verbalisations seront effectués par la police municipale et nationale suite à ces changements de signalisation.

Après avoir reçu les accords du Conseil Départemental des aménagements importants sont prévus dans la rue des Résistants.

Plusieurs stops et feux pédagogiques permettront de sécuriser les déplacements de tous.

« Nous avons été interpellés plusieurs fois par des usagers de la route suite à ces aménagements. Rarement par les riverains des résidences concernées, ce sont souvent les personnes qui traversent ces résidences à une vitesse trop élevée qui se font surprendre. Maintenant que les marquages au sol et la signalétique sont en place, les usagers de la route adaptent leur vitesse. Il en va de la sécurité de tous. »

Philippe Boulert, deuxième adjoint au Maire en charge de la sécurité publique, la circulation, le cadre de vie, la vie quotidienne et le développement durable

Ce ne sont pas que des pigeons !

La colombophilie, c'est l'art d'élever, de sélectionner et de dresser les pigeons voyageurs. Nous avons rencontré Sébastien Poteaux, Noyellois éleveur et passionné.

Sébastien et son épouse Isabelle habitent le Clos du Bois depuis 2006. Ils possèdent dans leur jardin un pigeonnier aux allures de chalet en bois abritant 110 pigeons.

Sébastien pourrait nous parler pendant des heures de sa passion. À l'occasion, posez lui quelques questions, il se fera un plaisir de partager ses connaissances.

Il nous a expliqué :

« Pour élever des pigeons voyageurs, il faut aimer les bêtes et plus particulièrement les oiseaux. Les pigeons sont élevés comme de vrais sportifs. Je les entraîne tous les jours en période de compétition, (d'avril à août). Ils font un entraînement généralement d'une heure le matin et une heure le soir. Finalement on ne les voit que très peu dans le ciel noyellois. »

Sébastien qui possède des pigeons voyageurs depuis plus de 30 ans a souhaité poursuivre une pratique de ses grands-parents qui étaient mineurs. Beaucoup d'entre eux étaient d'ailleurs passionnés de colombophilie. Originaire de Lens, Sébastien est toujours adhérent de la Fédération colombophile ouvrière lensoise.

« Je possède un constateur qui a près de 100 ans, il appartenait à mon grand-père. C'est une sorte d'horloge qui imprime l'heure, à la minute près, de rentrée des pigeons. Les pigeons peuvent voler

de 60 à 110km/h, selon la direction et la force du vent. J'entraîne les miens pour les concours de 500 à 1000 kilomètres. Le convoyeur de l'association les emmène à un point de départ et j'ai plaisir à les attendre à la maison. De ma terrasse je les vois



arriver. Ils se détachent d'un groupe, « cassent de l'aile » puis rejoignent le pigeonnier. Immédiatement je décroche leur bague et l'insère dans le constateur. Aujourd'hui les nouvelles technologies nous permettent d'utiliser des puces électroniques pour pointer l'heure d'arrivée ».

Mais comment Sébastien fait-il pour récupérer ses pigeons ? « Ils rentrent au pigeonnier parce que c'est leur maison et c'est surtout là qu'ils ont à manger. Et puis... parfois garder les femelles enfermées assure que les mâles reviendront au pigeonnier. Ils y sont nourris comme des sportifs avec des graines, de l'eau, des vitamines... toujours dans un pigeonnier impeccable pour éviter les maladies. Après une course, ils sont récompensés avec des graines, du glucose ou du miel dans l'eau et je leur fais même un bain chaud. »

Mais comment ces oiseaux parviennent-ils à retrouver leur pigeonnier à des centaines de kilomètres ? « Personne ne sait. Grâce au soleil, à l'odorat, à la vue, à des cristaux de magnétite à la base du cerveau... on ne sait pas. Mais ce qui est sûr c'est qu'ils peuvent avoir leurs sens perturbés. Les pigeons sont désorientés en cas d'orage, de tsunami ou même d'éruption solaire. Et je constate que lors de pics de pollution, ils sont perturbés et ne volent plus qu'à 15-20 mètres de haut. Leurs performances restent un mystère. »

Et on y gagne quoi lors de ces courses un peu particulières ?

« le plaisir de constater les performances de ses oiseaux, les échanges, des lots, des cartes cadeaux... ».

Médailles du travail, une demande désormais entièrement dématérialisée

La Médaille d'honneur du Travail récompense l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée ou assimilée, quel que soit le nombre d'employeurs.

Dans le cadre de la démarche nationale de développement du numérique dans l'administration, la Direccte* Hauts-de-France a mis en place dans le Pas-de-Calais une procédure de dématérialisation des demandes de Médailles d'honneur du Travail.

**Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi*

Pour effectuer la demande de médaille d'honneur du travail et accéder à la démarche de saisie dématérialisée connectez-vous sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-medaille-du-travail-pas-de-calais>

La Médaille d'honneur du Travail comporte 4 échelons :

- Argent : accordé après 20 ans de service ;
- Vermeil : accordé après 30 ans de service ;
- Or : accordé après 35 ans de service ;
- Grand Or : accordé après 40 ans de service.

Les Médailles d'honneur du Travail sont décernées par arrêté préfectoral, deux fois par an :

Promotion du 1^{er} janvier : dépôt des demandes obligatoirement avant le 15 octobre

Promotion du 14 juillet : dépôt des demandes obligatoirement avant le 1^{er} mai



L'attribution de cette distinction donne lieu à la délivrance d'un diplôme. Les diplômes sont adressés à la mairie du domicile du candidat au cours du mois qui précède la promotion. Les employeurs sont également informés de l'attribution des médailles d'honneur du travail pour leurs salariés.

L'arrêté préfectoral est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

À Noyelles-les-Vermelles, l'association des médaillés du travail propose aux médaillés de se retrouver toute l'année à diverses occasions.
Contact : André Pruvost 06 82 40 23 65

Logement social, une demande sur internet

C'est en ligne que votre demande de logement social doit être effectuée. Ainsi un numéro unique d'enregistrement vous est attribué et transmis aux bailleurs sociaux.

Plusieurs organismes gèrent les logements sociaux sur la commune de Noyelles. Lors de la constitution de votre dossier, un numéro unique d'enregistrement vous est attribué.

Après validation, votre demande est automatiquement inscrite dans le système national d'enregistrement de la demande de logement social. Ce système rend visible l'ensemble des demandes de logement enregistrées

par les organismes et les réservataires de logements sociaux. Ainsi, l'ensemble des bailleurs sociaux ont connaissance de votre demande de logement. Ceux-ci seront susceptibles de vous contacter, notamment si un logement correspondant à votre profil se libère sur leur parc.

Pour faire une demande rendez-vous sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

Les petits noyellois apprécient la glisse

Que ce soit à la patinoire pendant les vacances ou au city-park pendant les jours de neige, les petits noyellois s'en donnent à cœur joie !

L'accueil de loisirs proposé à chaque vacances scolaires est l'occasion pour les petits noyellois de découvrir de nombreuses activités. Pendant les vacances d'hiver, la patinoire et le grand jeu auquel se sont associés les parents ont été très appréciés. L'expérience sera d'ailleurs renouvelée !

La neige tombée en février a ravi petits et grands. Le city-park a été pris d'assaut par les luges et chariots en tous genres. Les quelques centimètres de poudres tombés n'ont pas résisté longtemps. Les jeunes participants aux mercredis sportifs ont eu la chance de pouvoir en profiter pleinement avec Grégory, animateur sportif municipal.

Pendant les vacances d'été, l'accueil de loisirs proposera de nombreuses activités du 8 au 26 juillet.

Les inscriptions seront prises à la garderie périscolaire du 29 avril au 17 mai.



Les familles associées à la vie du multi-accueil

Les parents des enfants accueillis au multi-accueil sont de réels partenaires et sont régulièrement associés aux activités menées par la structure.

L'équipe du multi-accueil encourage la participation des familles à la vie de la structure.

L'apprentissage de la communication gestuelle se poursuit. Un quatrième atelier a permis aux parents de découvrir les signes représentant les animaux. Tous ensemble, parents, enfants et encadrants ont pu se retrouver lors d'un atelier au cours duquel ont été chantées et signées les nombreuses comptines pour enfants.



L'équipe du multi-accueil l'assure, il est important d'éveiller les enfants et de leur faire découvrir les livres dès le plus jeune âge. Dans le cadre du projet du multi-accueil l'Orée du jour sur le respect de la nature, ils ont décidé de créer une boîte à livres à destination de tous les enfants de la commune.

Cette boîte à livres vous permet de prendre des livres et d'y déposer ceux que votre enfant n'utilise plus, tout cela gratuitement. Cela doit se faire avec l'accompagnement des parents pour assurer le bon fonctionnement. La boîte à livres est accessible aux horaires d'ouverture du multi-accueil.

Pour le carnaval petits et grands ont revêtu leurs plus beaux costumes pour rendre visite au résidents de l'EHPAD Noyellois. L'occasion de poursuivre les échanges intergénérationnels qui sont menés toute l'année entre les deux structures.



Vous recherchez un mode de garde pour la rentrée 2019 ?

Le multi-accueil l'Orée du Jour accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans et les inscriptions se font dès maintenant pour la rentrée. La structure est dotée d'une équipe de personnes qualifiées qui proposent au quotidien des animations, soutien à l'éveil et assurent le bien-être des enfants accueillis. Contact Sandrine Delva, directrice au 03 21 26 64 30 ou s.delva@noyelleslesvermelles.fr



Premières séances de piscine pour les élèves de l'école

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane et l'Inspection Pédagogique de l'Éducation Nationale se sont concertées afin de permettre au plus grand nombre d'élèves des écoles élémentaires du territoire de fréquenter les piscines pour l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.

Les élèves de l'école Pierre Baudel bénéficient, pour la 1^{ère} fois, de créneaux à la piscine de Nœux-les-Mines. L'Éducation Nationale a demandé de choisir 3 classes (parmi les 8 que compte l'école), deux dans le cycle 2 (du CP au CE2) et une dans le cycle 3 (du CM1 à la 6^{ème}). Ce sont finalement les classes de CP/CE1 de M^{me} Continolo, les CE1 de M^{me} Guedré et l'ensemble des CM1 de M^{mes} Guillemant et Dos Santos qui ont le privilège d'aller à la piscine.

Les premières séances ont eu lieu fin mars et s'étaleront jusqu'au 21 juin. Les 38 CM1 vont à la piscine le lundi matin de 10h30 à 11h15 durant 9 séances en compagnie d'une classe de l'école de Cambrin et les 46 CP-CE1 pourront tremper le mardi matin de 10h30 à 11h15 durant 11 séances. Les séquences pédagogiques sont dirigées par un Maître

Nageur de la piscine de Nœux-les-Mines, les enseignantes, Grégory Cattelain l'éducateur sportif mis à disposition par la commune et des parents d'élèves qui ont passé un agrément de l'Éducation Nationale durant une formation d'une journée.

Suite aux premières séances, des groupes de niveau ont été établis.

Pour les CM1 (le lundi matin) trois groupes de niveaux ont été créés et répartis entre les enseignantes, les parents et l'animateur sportif municipal. Le maître Nageur de la piscine s'occupe de l'autre classe présente en même temps, une Grande Section de maternelle de Cambrin. Pour les CP-CE1 (le mardi matin) quatre groupes de niveaux ont été créés. Les groupes pourront évoluer en fonction de l'apprentissage de chacun.

Kit de fournitures scolaires pour les écoliers

Pour la rentrée 2019-2020, la municipalité offrira à chaque écolier de l'école primaire Pierre Baudel un kit de fournitures scolaires.

Les fournitures scolaires sont d'habitude remises directement aux enseignants par la municipalité et réparties dans les classes. Cette année, une liste de petit matériel scolaire a été travaillée en collaboration avec les enseignants et un kit de fournitures scolaires sera remis à chaque élève de primaire. Ce kit d'une valeur de 7 à 12€ comprendra les essentiels du parfait petit écolier.

Des kits différents seront constitués en fonction du niveau scolaire. La liste du matériel fourni sera remise en fin d'année et les fournitures scolaires seront à récupérer en fin d'été comme pour les bourses d'études supérieures.



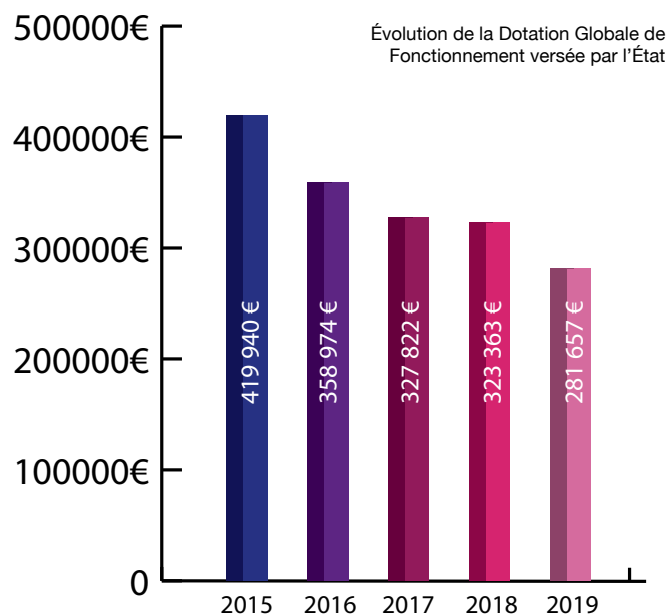
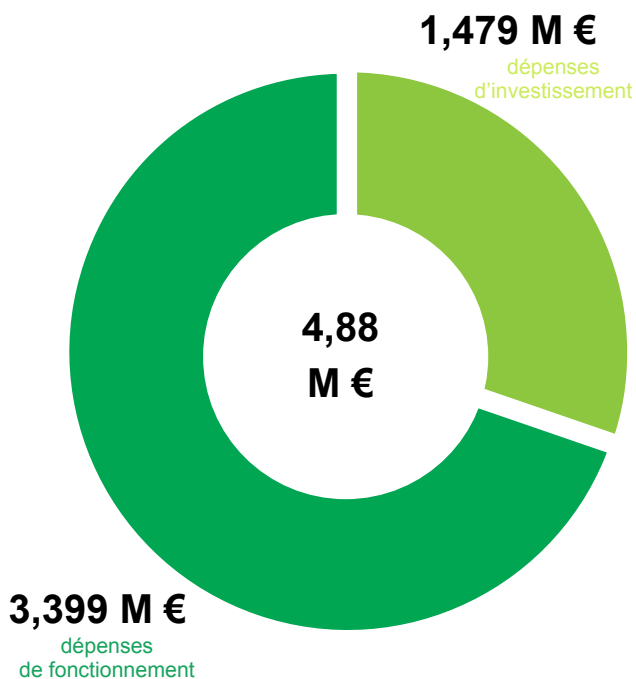
Le budget 2019 voté à l'unanimité

Lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier, le budget primitif, fruit d'un long travail effectué par les services et les commissions dans lesquelles s'impliquent les élus, a été voté.

L'établissement d'un budget est un acte très complexe qui requiert beaucoup de réflexion, de concertation et de discussion. Dans cet acte prévisionnel ne peuvent pas être engagés plus de dépenses que n'entreront de recettes. Le budget d'une commune doit donc toujours être voté à l'équilibre. Le budget de la commune s'élève à 4,88 millions d'euros.

« Le budget a été voté à l'unanimité. Nous voulons nous donner les moyens de poursuivre les actions du plan d'évolution communal 2010-2020. L'investissement doit donc se poursuivre tout en maintenant les taux de fiscalité, en diminuant les charges de fonctionnement et en maîtrisant l'endettement de la commune et des noyellois. »

Léon Copin, Maire de Noyelles-les-Vermelles



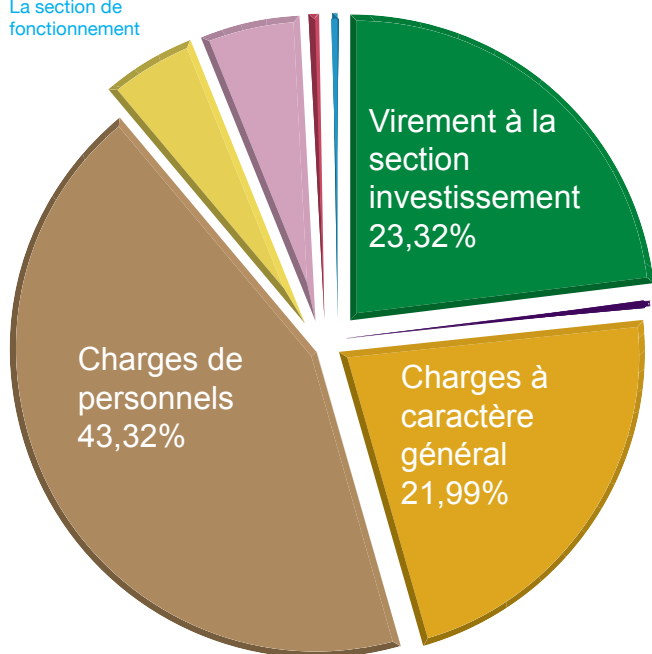
La section de fonctionnement

La section de fonctionnement correspond aux recettes et aux dépenses d'activités des services communaux.

Les recettes sont composées, entre autres, de compensations de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, d'impôts et taxes divers (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, taxe sur la publicité), de la vente de concessions, de l'occupation du domaine public, de prestations de services, des dotations de l'Etat...

Les principales dépenses de fonctionnement sont celles dédiées au personnel, à l'enseignement, aux travaux d'entretien et de réparations et aux charges à caractère général (fournitures, prestations de services...) ainsi que de virement à la section d'investissement pour prévoir le financement de cette section et éviter de recourir à l'emprunt.

La section de fonctionnement



- Charges de gestion 5,08%
- Charges financières 5,36%
- Charges exceptionnelles 0,57%
- Atténuation de produits 0,57%
- Dépenses imprévues 0,29%

La section d'investissement

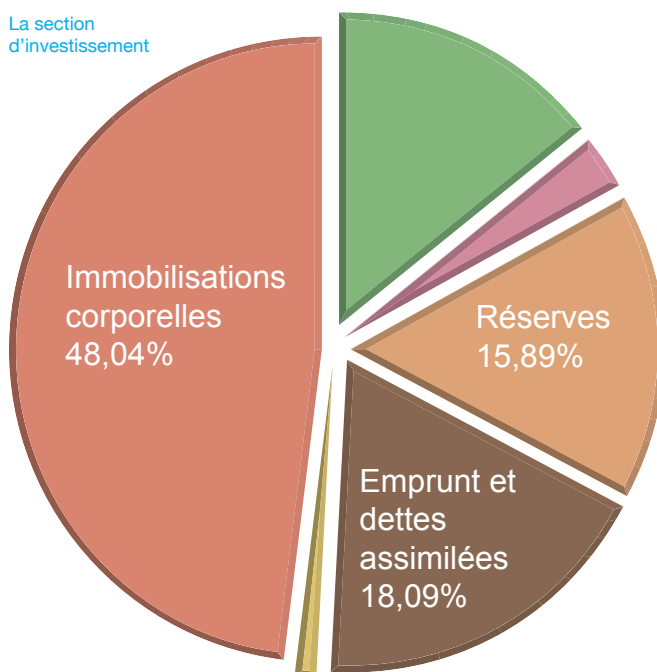
La section d'investissement correspond aux recettes et aux dépenses à moyen ou long terme pour le patrimoine communal.

Les recettes d'investissement proviennent des emprunts, des subventions diverses, du fond de compensation de la TVA...

Les dépenses d'investissement prévues cette année correspondent :

à des aménagements au city-park (clôtures, jeux), au rachat de mobilier pour la salle Moreau et les écoles, à l'achat de matériel technique et informatique (outillage, serveur...), au remplacement de la chaudière, du rideau et de menuiseries à la salle des sports, au remplacement des luminaires de l'avenue de la Paix pour de l'éclairage LEDs, aux travaux divers de sécurisation (voiries, sirène et caméras), à l'achat de monuments au cimetière, au remplacement de la toiture de la mairie et à des travaux divers...

La section d'investissement



- Immobilisations en cours 14,39%
- Solde d'exécution reporté 2,74%
- Immobilisations incorporelles 0,85%

Maisons décorées de Noël

Cette année, les maisons décorées à l'occasion des fêtes de fin d'année ont été très remarquées.

Le nombre de participants à ce concours est en hausse avec 21 maisons participantes cette année. Mais, le nombre de maisons illuminées dans la commune était bien plus important. Le jury déplore que certains noyellois ne s'inscrivent pas au concours alors que leurs illuminations sont magnifiques ou originales. La participation à ce concours est gratuite.

Classement du concours des maisons décorées de Noël 2018 :

- 1^{er} Copin Véronique
- 2^{ème} Gribovalle Pascal
- 3^{ème} Davigny Ludivine
- 4^{ème} Brasseur Mélanie
- 5^{ème} Hault Emmanuelle
- 6^{ème} Fortrie Laurence
- 7^{ème} Blanc Gilles
- 8^{ème} Boyer Pascal
- 9^{ème} Dupont Candide
- 10^{ème} Kaczor Daniel
- 10^{ème} ex Tillier Jean-Paul
- 10^{ème} ex Dubois Eric
- 13^{ème} Lambotin Godelaine
- 13^{ème} ex Delsalle Karine
- 15^{ème} Boulet Carole
- 16^{ème} Rollez Olivier
- 17^{ème} Camier Jean-Louis
- 18^{ème} Davault Sylvie
- 19^{ème} Palucki Grégory
- 20^{ème} Louchart Delphine
- 21^{ème} Caramigeas Céline



1^{er} Copin Véronique



2^{ème} Gribovalle Pascal



3^{ème} Davigny Ludivine

Concours des maisons fleuries : on compte sur vous !

Le comité régional du label Villes et villages fleuris passe cette année. L'objectif est de juger l'évolution du patrimoine paysager et végétal de la commune et de décider de l'attribution ou non d'une nouvelle fleur. L'implication des habitants de la commune fait partie des critères d'évaluations.

Alors, à vos pelles, plantoirs et râteaux, il faut que la commune soit la plus belle possible !

Les noyellois s'investissent nombreux dans le fleurissement de la commune. Le concours municipal des maisons fleuries attire toujours plus de participants chaque année. Ce concours a pour ambition d'encourager le fleurissement de la ville et ainsi préserver le cadre de vie, l'environnement et la biodiversité. L'inscription à ce concours est gratuite. Le document que vous recevrez prochainement dans votre boîte-aux-lettres est à retourner en mairie avant le 31 mai.

Instruments à vent cherchent musiciens

L'harmonie municipale se compose d'une quarantaine de musiciens. Tous pratiquent leur passion dans la bonne humeur.

Armand Snykerque dirige un groupement musical depuis 40 ans ! Il sent la motivation des musiciens aguerris et de ceux qui apprennent encore.

L'harmonie municipale compte une quarantaine de musiciens et 33 élèves apprennent à l'école de musique noyelloise. Ensemble les musiciens participent aux défilés à l'occasion des différentes commémorations et fêtes noyelloises.

Les instruments à vent y ont une place importante.

Afin d'encourager la pratique de ces instruments, le premier trimestre d'adhésion sera offert aux nouveaux musiciens qui joueront d'un instrument à vent : hautbois, clarinette, flûte, saxophone, trompette, tuba, trombone.

Les musiciens se retrouvent à Noyelles pour répéter le mardi à partir de 19h30 pour l'harmonie. Les élèves de l'école de musique (petits et grands !) sont conviés le mardi de 17h à 19h30 et le mercredi de 14h30 à 18h à un certain créneau horaire.

Les inscriptions pour la rentrée 2019 seront prises les 2 et 3 septembre prochain.

Vous pouvez déjà vous renseigner auprès de l'école de musique ou de l'harmonie aux horaires de répétitions.



« Tous pratiquent l'instrument qu'ils ont choisi. Parfois, certains élèves, une fois le solfège acquis, changent d'idée après avoir découvert l'ensemble des instruments.

En musique on ne fait pas de politique. On joue ce qu'on veut, on choisit les morceaux...

On sent tout de suite quand ça plait ou non aux musiciens. Tous suivent la baguette. »

Armand Snykerque



Lors du concert de Printemps du 23 mars dernier, un certain nombre de musiciens et musiciennes ont été mis à l'honneur pour leur participation à un groupement musical.

Médaille et diplôme des 10 ans à Thomas Titelion,

Médaille des 15 ans et diplôme des 18 années effectives au sein de l'harmonie à Elisa Snykerque,

Médaille des 20 ans et diplôme des 21 années effectives au sein de l'harmonie à Guillaume Snykerque,

Médaille des 20 ans et diplôme des 26 années au sein de l'harmonie à Benjamin Snykerque,

Médaille des 20 ans et diplôme des 28 années au sein de l'harmonie à Armand Snykerque fils,

Médaille et diplôme des 30 années au sein de l'harmonie à Nadège Bouquillon,

Médaille des 30 ans et diplôme des 35 années au sein de l'harmonie à Davis Bouquillon,

Médaille des 30 ans et diplôme des 37 années au sein de l'harmonie à Catherine Snykerque,

Médaille des 40 ans de direction de groupement musical et médaille des 60 ans au sein d'une harmonie à Armand Snykerque.

Des nouveaux noyellois de tous les âges

Traditionnellement en début d'année, le conseil municipal convie les nouveaux noyellois à une cérémonie.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, Monsieur le Maire a lancé la vidéo de présentation de la commune. Services, associations, loisirs ont défilé en images.

Monsieur le Maire a tenu à rappeler que cela fait « toujours chaud au cœur de découvrir dans le magazine municipal d'information Horizon les naissances du trimestre. Les petites têtes blondes que nous découvrons aujourd'hui sont nos citoyens de demain. » Tous les bébés de l'année et les nouveaux arrivés sur la commune n'étaient pas présents à la cérémonie malheureusement.

Monsieur le Maire a remis à chacun des enfants un ourson et une pochette contenant de nombreux documents de présentation de la commune et du territoire aux nouveaux arrivants.

Pour rappel, pour suivre l'actualité municipale :
Ils sont distribués par vos élus :

- le mensuel Noyelles & vous
 - le magazine d'information trimestriel Horizon
- C'est à consulter en ligne :
- le site internet www.noyelleslesvermelles.fr
 - la page facebook Ville de Noyelles-les-Vermelles



Hugo Bonvarlet a encore frappé

Nous l'avions (re)présenté dans la précédente édition de votre magazine Horizon. Les nouvelles sont bonnes pour Hugo.

Alors que l'année dernière il venait d'obtenir sa ceinture noire 1^{er} Dan de Full Contact l'ado Noyellois progresse encore. En effet, courant mars il a gagné les championnats de France en Semi-Contact en cadet -75kg à Charleville-Mézières. Et à la fin du mois il a de nouveau gagné à Amsterdam !

Ses parents, qui soutiennent avec bienveillance les passions de leur fils, nous informent régulièrement sur ses exploits sportifs. Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite.



Le déploiement de la fibre se concrétise

Vous l'avez peut-être constaté, SFR, opérateur qui réalise actuellement le déploiement du réseau de fibre optique fait passer les câbles dans la commune.

Le réseau Fibre FTTH (Fiber to the Home, c'est-à-dire jusqu'à l'abonné) se déploie à partir du nœud de raccordement Optique (NRO) de Grenay (dont la construction avait pris du retard) qui dessert trois points de mutualisation (PM) ou armoires de rue situés sur notre commune. Le tirage du transport optique du NRO vers les 3 armoires (PM) est terminé.

Désormais les agents assurent la construction de la zone arrière des points de mutualisation, c'est - à - dire la construction du réseau et de la pose de points de branchement optique (PBO) vers les premières habitations noyelloises. Cette phase se terminera en décembre 2019.

Les premiers logements et locaux professionnels de la commune raccordés pourront souscrire aux offres Fibre et bénéficier pour la fin d'année de débits 50 fois plus rapides que ceux permis par l'ADSL. Les ouvertures commerciales se poursuivront jusque décembre 2019 dans le respect des règles imposées par le Plan France Très Haut Débit avec pour objectif que les 1107 logements et locaux professionnels de la commune soient éligibles à terme à la Fibre.

Comment équiper son logement en Fibre optique ?

Quel que soit le type de logement, chacun peut équiper son foyer en fibre optique.

En habitat collectif (copropriété

ont déjà débuté.

En maison individuelle le raccordement du pavillon est réalisé après abonnement, à partir d'un boîtier situé dans la rue (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) et destiné à desservir un ou plusieurs pavillons. En principe, le pavillon est raccordé techniquement selon le même mode que le réseau téléphonique (soit souterrain, soit aérien). Il n'y a pas de frais de mise en service sauf si des travaux particuliers d'aménagement sur la propriété privée s'avèrent nécessaires pour ce raccordement (par exemple l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont à la charge du propriétaire.



ou bailleur), une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR pour autoriser l'installation de la fibre optique dans les parties communes. Cet équipement des parties communes de l'immeuble est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur, cela ne coûte rien aux habitants. Le raccordement final de chaque logement se réalise ensuite, à la prise d'abonnement auprès de l'opérateur commercial choisi. Les opérations de conventionnement avec les bailleurs et Syndics de Copropriété

La fibre optique

Avec un débit 10 à 500 fois plus rapide qu'une connexion ADSL doublée d'une qualité bien supérieure, elle sera accessible à l'ensemble des Fournisseurs d'Accès à Internet qui souhaiteront vous apporter des services à très haut débit.



Les travaux de la résidence Faneuil achevés

Plus d'engins de chantier, plus d'interdiction de stationner, les résidents de la résidence Faneuil ont retrouvé leur tranquillité.

Il faut dire que les travaux entrepris étaient de taille. La réalisation de tranchées a permis d'enterrer l'ensemble des réseaux aériens : basse tension, téléphone et télédistribution, éclairage... Le réseau d'eau potable en fonte a été remplacé, la fibre a été passée et un nouveau réseau d'éclairage public à technologie LEDs a été mis en place.

Une fois tous les réseaux enterrés, le corps de chaussée a été entièrement refait avec des bordures neuves. Les trottoirs ont également été refaits en enrobé.

Les nombreux coups de vent du mois de mars n'ont pas touché les réseaux électriques de la commune puisqu'une grande partie de ceux-ci sont enterrés. Nous évitons ainsi

la coupure des moyens de communication, la perte de données informatiques, le contenu d'un congélateur ou d'un réfrigérateur à jeter, la reprogrammation de certains appareils...



RETOUR SUR



La section judo de la MJC brille et obtient de bons résultats à Mazingarbe

Les judokas ont remporté la 2^{ème} place du 13^{ème} Challenge « Gérard Guyot » le 9 février.

Les résultats de la section de judo de Noyelles sont bons. Elle vient d'en faire la démonstration en se positionnant 2^{ème} lors du challenge organisé par le Judo Club de Mazingarbe.

Une performance XXL, signée par les judokas, qui ravit notamment son duo d'animateurs, Thibault et Frédéric Krajka qui s'attachent à promouvoir la discipline sur la commune (32 adhérents).

Une compétition de bon niveau : une nouvelle fois les judokas ont frappé fort lors de cette compétition relevée par la présence des clubs locaux (20 clubs présents, plus de 500 judokas de la catégorie Ecole de judo à Minime (de 5 à 14 ans)). La section Judo a pris la 2^{ème} place du classement général et plusieurs podiums dans toutes les catégories en collaboration avec notre club voisin de Vermelles. Au vu de la concurrence, ce n'était pas gagné d'avance.

Prix d'excellence à tous les judokas de la section !!



27/01 Concert du Nouvel An



03/02 Assemblée Générale des Médaillés du Travail



21/02 Assemblée Générale du Club des aînés

RETOUR SUR



23/02 Soirée Abba Lives avec l'association Variations



21/03 Repas de Pinteemps du Club des aînés



02/03 Soirée Karaoké avec l'association All In Move



31/03 Vide dressing par la MJC



09/03 Repas dansant avec l'ASN



30/03 Baptême de Maëlys Dujardin

PAS DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'IMPÔTS EN MAIRIE

C'est pourtant un service que les agents municipaux avaient l'habitude de rendre aux noyellois. Mais, il n'est plus possible de déposer votre déclaration d'impôts en mairie. Vous devez l'envoyer au centre des impôts si vous bénéficiez d'une dérogation pour ne pas faire votre déclaration sur internet.

En effet, cette année, la déclaration en ligne devient obligatoire pour tous les usagers dont l'habitation principale est équipée d'un accès internet, quel que soit le montant de leur revenu fiscal de référence.

Seules les personnes pouvant justifier que leur logement n'est pas équipé d'une connexion à internet ou pas en mesure d'effectuer la déclaration en ligne pourront envoyer leur déclaration papier au centre des impôts.

CONSEILLÈRE EN IMAGE PERSONNELLE

Catherine Hazebroucq, noyelloise, est conseillère en image personnelle. Elle propose de vous renseigner. Elle peut vous aider, si vous constatez que votre image reflétée dans le miroir n'est pas, ou n'est plus, celle que vous aimeriez renvoyer. L'estime de votre personne s'est quelque peu émoussée. Mais, aucune crainte, avec l'aide de professionnels formés, comme Mme Hazebroucq dans le relooking. Rien n'est perdu ! De nos jours, dans une vie, il y en a plusieurs. Pensez-y.

Contactez-la et elle vous expliquera au 06 25 06 68 80 ou 03 21 02 52 96.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Lorsque vous partez en vacances ou que vous vous absentez pour une longue période, pensez à signaler votre absence à la Police Municipale.

Inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances et en votre absence une surveillance de votre domicile sera assurée par la Police Municipale. Dix jours avant votre départ, remettez la déclaration d'absence en mairie ET déclarez votre départ au commissariat d'Auchy-les-Mines pour que des patrouilles soient effectuées.

Plus d'informations au 03.21.61.38.42

LES DECHETS

Les déchets verts

Les prochaines collectes des déchets verts auront lieu tous les mercredis à partir de 13h30 du 3 avril au 27 novembre.

Déchets recyclables et non-recyclables

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères (couvercle gris foncé) s'effectue tous les mardis à partir de 4h30. La collecte des déchets recyclables (couvercle jaune) s'effectue le mardi uniquement les semaines paires à partir de 13h30.

Encombrants 2019

Leur ramassage s'effectuera le 27 juin et le 5 novembre 2019. Nous vous invitons à les déposer la veille au soir.

Ne seront pas collectés :

- Les pneumatiques, les gravats,
- Les tôles fibro-ciment,
- Les déchets spéciaux (peintures, huiles, produits toxiques),
- Les cuves à fioul, les carcasses de voiture
- Les déchets verts.

Pour rappel il est interdit de procéder à des dépôts d'ordures permanents sur les points de collectes collectifs (Faneuil, Epinette, Résidence des Arts...)

UN PEU DE SAVOIR VIVRE

Afin d'éviter tout conflit de voisinage nous vous rappelons que les nuisances sonores importunant la tranquillité publique peuvent être sanctionnées. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés au moyen d'outils causant une gêne auditive (bétonnières, scies mécaniques, tondeuses, perceuses...) sont interdits les jours ouvrables, avant 8h30 et après 19h, le samedi, avant 8h30, entre 12h et 14h30 et après 19h30, et le dimanche et les jours fériés, avant 10h et après 12h. (loi n°92-1444 du 31/12/92 et arrêté préfectoral du 11/06/98)



NOUVELLES ET CONSEILS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Afin de vous orienter vers des oeuvres et des lectures passionnantes, nos bibliothécaires vous donnent les dernières infos culturelles et leurs coups de cœur. Les livres proposés sont évidemment tous disponibles dans notre bibliothèque municipale.

COMPTE RENDU : QUESTIONNAIRE SUR LA BIBLIOTHÈQUE

Suite aux questionnaires distribués dans les foyers noyellois, voici les informations que nous avons recueillies :

- 30 questionnaires nous ont été retournés (dont 1 personne hors commune)
- 19 personnes ont répondu aux 13 questions : la majorité pense que c'est important et intéressant (aucune ne déclare que c'est inutile !)
- La majorité connaît l'existence de la bibliothèque par le bulletin municipal Horizon, par des relations, le site ou l'école.
- 13 personnes ont répondu que la bibliothèque ne se fait pas assez connaître : cependant les informations sont régulièrement mises à jour et diffusées dans la commune (site et bulletin municipal distribué à domicile).
- La majorité des réponses vient de personnes qui fréquentent la bibliothèque (24) et qui estiment qu'elle est faite pour tout le monde.
- Parmi ceux qui ne viennent pas : 2 achètent leur livre, 4 ne connaissent pas le fonctionnement et 1 n'ose pas.
- La bibliothèque est fréquentée en majorité par des femmes à partir de 26 ans, en activité ou retraité(e), pour les loisirs, pour sortir ou pour accompagner leur enfant.
- Les personnes viennent principalement le mercredi, le vendredi et le samedi pour emprunter des romans, des livres jeunesse, des BD et des livres de cuisine.
- Des ouvrages documentaires offrent aussi aux jeunes la possibilité de réaliser leurs exposés scolaires.
- La majorité des adultes et des enfants est satisfaite du choix proposé, recherche et emprunte les nouveautés sans utiliser le catalogue du site ou le cahier de suggestions.
- L'accès à la salle informatique (demandé par 2 personnes) n'est pas possible durant nos heures d'ouverture mais 1 ordinateur en accès libre se trouve dans la salle de la bibliothèque.
- Des animations pour enfants sont proposées par le Centre de Loisirs durant les vacances.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre aux questions (4 bénévoles nous ont offert leurs services)
Nous serions heureux d'accueillir toute personne pour une simple visite.

Toute réservation de livres est possible en allant sur le site : www.noyelleslesvermelles.fr puis rubrique Loisirs ou par mail : biblio@noyelleslesvermelles.fr. Les livres réservés seront à votre disposition lors de votre prochaine visite.

La bibliothèque est située à côté de la salle des sports, à l'étage de la Maison des Associations accessible par un escalier et/ou un ascenseur - Téléphone 03/21/54/74/31 - Facebook : Bibliothèque Noyelles les Vermelles

Cotisation : 2€/an (gratuit pour les moins 18 ans)

5 livres peuvent être empruntés par personne pour une durée de 3 semaines.



MAISON DES ASSOCIATIONS
(1^{er} étage avec ascenseur)

Mercredi de 15h à 18h
Jeudi de 15h à 18h (17h en hiver)
Vendredi de 15h à 18h (17h en hiver)
Samedi de 10h à 12h

Facebook : Bibliothèque Noyelles les Vermelles

Infos pratiques

noyelles & vous
Retrouvez l'info pratique
tous les mois.

MAIRIE

Avenue de Paris
62980 Noyelles-les-Vermelles
Tél. : 03 21 61 38 38
Fax. : 03 21 61 38 39
www.noyelleslesvermelles.fr
mairie@noyelleslesvermelles.fr
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et
de 14h00 à 18h00

↳ Direction générale

Mme Anne-Sophie HANNOT

↳ Police municipale

M. Jean-Marie DEROLLEZ
Tél. : 03 21 61 38 42

↳ Services Techniques

M. Jean-François BOS
Tél. : 03 21 61 38 40

↳ Multi-accueil "L'Orée du Jour"

Rue des Champs
Tél. : 03 21 26 64 30

↳ Bibliothèque (Hors été)

Maison des Associations (étage)
MERCREDI de 15h à 18h
JEUDI de 15h à 18h (17h en hiver)
VENDREDI de 15h à 18h (17h en hiver)
SAMEDI de 10h à 12h
Facebook :

Bibliothèque Noyelles les Vermelles

↳ Aide à domicile CIASFPA RADAM

426 rue des résistants
62980 Noyelles-les-Vermelles
Tél. : 03 21 61 14 93

↳ EHPAD les Héliantines

Avenue de Paris
62980 Noyelles-les-Vermelles
Tél. : 03 21 66 56 95
Siège : 03 21 64 34 11

↳ Permanence des élus

Léon Copin, Maire
uniquement sur rendez-vous au
03.21.61.38.38

Bruno TRACHÉ

Adjoint à la culture, aux fêtes, aux
relations avec les associations et à la
communication
Mercredi de 16h00 à 18h00

Philippe BOULERT

Adjoint à la sécurité publique, à la
circulation, au cadre de vie, à la vie
quotidienne et au développement
durable
Vendredi de 18h00 à 19h30

Françoise BRENNER

Adjointe aux finances, à l'emploi et aux
relations avec le personnel
Mardi de 18h00 à 19h00

André PRUVOST

Adjoint au sport et aux travaux
Jeudi de 17h00 à 19h00

Marie-France BOCQUET

Adjointe à l'éducation, à
l'enseignement, à la petite enfance et à
la jeunesse
Mercredi de 14h00 à 15h00

Etat civil 2019

Premier trimestre

Naissances

Nina MOLINIER 10 janvier
Samuel CAPPELIE TOULOUSE 10 janvier
Hugo BRASSEUR 8 février
Eliott FRANCKE 18 février
Tibo SCALFI GOUBE 24 février
Lisa DUPONT CARIA 25 février
Baptiste BOUCHER 9 mars
Mayleen LEBRUN 21 mars

Décès

Charline CROQUELOIS 16 janvier
Ghislaine DELECROIX 24 janvier
Juliette MARTY-DESSUS 27 février
Albert EVRARD 19 mars
Edmond SZEWCZYK 25 mars

Estaminet Palace
7 rue de Hauteville 62250 Saint-Inglevert
tel : 03 21 92 51 77 www.estaminetpalace.com

Les Médaillés du travail
de Noyelles-les-Vermelles
organisent une sortie
à l'Estaminet Palace le
15 septembre 2019

8h Départ de la salle des
sports (RDV vers 7h30)
10h visite guidée
«Sur la route des 2 caps»

12h30 Repas dansant
avec mini spectacle

STOP!!!

Arrêtez-vous pour un moment à
L'Estaminet Palace
le Dimanche 15 Septembre 2019
pour découvrir nos artistes des
Papilles et des Pupilles!!
Entre les plats et l'Animation Dansante.

Adhérent : 32€
Non adhérent : 40€
TOUT COMPRIS

Venez Nombreux..
Renseignements et inscriptions* : M. Pruvost 06 82 40 23 65,
M. Frère 06 87 39 31 62
* Paiement à la réservation

à Noyelles-les-Vermelles
la fête des voisins
vendredi 24 mai 2019
20 ans

www.lafetedesvoisins.fr